

6 HEURES RUNNING CORDON GROUP

-

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| ARTICLE 1. L'ÉPREUVE | 2 |
| ARTICLE 2. INSCRIPTIONS | 3 |
| ARTICLE 3. DÉROULEMENT | 3 |
| ARTICLE 4 – CERTIFICAT MEDICAL | 4 |
| ARTICLE 5. LITIGES ET ABANDON | 4 |
| ARTICLE 6. CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES | 4 |
| ARTICLE 7. ANNULATION D'ENGAGEMENT | 5 |
| ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ | 5 |
| ARTICLE 9. CÔTÉ PRATIQUE | 5 |
| ARTICLE 10. RAVITAILLEMENT ET RESTAURATION | 5 |
| ARTICLE 11. UTILISATION D'IMAGE | 5 |
| ARTICLE 12. DROIT DE L'ORGANISATION | 6 |
| ARTICLE 13. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE | 6 |
| ARTICLE 14. ACCEPTATION DU REGLEMENT | 6 |

| | | |
|------------------------------|---|----------------|
| Auteur : ASL CORDON GROUP | 6 Heures Running CORDON GROUP REGLEMENT 2022 | |
| 03/03/2022 | Page 1 sur 6 | Version : V.01 |

Article 1 - L'ÉPREUVE

L'épreuve « 6 HEURES RUNNING CORDON GROUP » est un évènement organisé par l'ASL (Association Sports et Loisirs) CORDON GROUP. Il s'agit d'une course d'endurance d'une durée de 6 heures en individuel ou en relais par équipe de 2 à 6 coureurs, sur une boucle de 3 km que chaque équipe tentera de couvrir un maximum de fois.

L'épreuve se déroule en pleine nature dans le bois de Lesmont, à Plouër Sur Rance (22).



Elle est à allure libre, aucune qualification n'est exigée. Les relais sont libres dans le temps, mais ils doivent impérativement s'effectuer dans une zone prévue à cet effet et matérialisée sur le terrain : **ZONE RELAIS**.

Date de l'épreuve : Le 11 Juin 2022

Départ de l'épreuve : 12 heures

Fin de l'épreuve : 18 heures

| | | |
|--------------------------------------|--|-----------------------|
| <p>Auteur : ASL CORDON GROUP</p> | <p>6 Heures Running CORDON GROUP REGLEMENT 2022</p> | |
| <p>03/03/2022</p> | <p>Page 2 sur 6</p> | <p>Version : V.01</p> |

Article 2 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront ouvertes le 23 Mars 2022. Leur montant est de 9 € par participant à la course.

Le montant de l'inscription comprend le dossard, le ravitaillement, le suivi informatique, un trophée pour les premiers de chaque catégorie, un cadeau souvenir pour les finishers.

Les inscriptions se font par équipe complète via « Next Run », ou par envoi de dossier à l'adresse (via le bulletin d'inscription) :

CORDON GROUP
Rodolphe THOREL
14, Rue de Violette
22100 Dinan

Les inscriptions des participants sont ouvertes à toutes les personnes de 18 ans et plus.

NOTA : INSCRIPTION LIMITÉE À 350 ATHLÈTES (300 en équipe + 50 individuels).

Article 3 - DÉROULEMENT

Le retrait des dossards aura lieu à compter de 9h le jour de la course sur le lieu de l'épreuve (site du bois de Lesmont à Plouër Sur Rance (22)).

Le départ sera donné à 12h00 pour une arrivée à 18h00. La dernière boucle devra être terminée et la distance sera calculée au ratio du temps passé pour la réaliser. (Exemple si la boucle est commencée à 17h50 et finie à 18h20 => 1/3 de la distance sera pris en compte)

Le suivi de l'épreuve se fait par puces informatiques avec un affichage de l'évolution de la course périodiquement, nombres de tours, classement... Un ravitaillement est assuré par l'organisation au village de l'épreuve dans la zone relais. Une zone relais sera dédiée aux coureurs individuels.

Les changements de relais sont à convenance dans une zone prévue à cet effet (minimum 1 tour de circuit).

| | | |
|------------------------------|---|----------------|
| Auteur : ASL CORDON GROUP | 6 Heures Running CORDON GROUP REGLEMENT 2022 | |
| 03/03/2022 | Page 3 sur 6 | Version : V.01 |

Article 4 – CERTIFICAT MEDICAL

Pour les licenciés, joindre obligatoirement au dossier d'inscription une copie de la licence FFA ou Triathlon ou de la licence compétition FSCF, FSGT et UFOLEP avec la mention "athlétisme". Pour les non-licenciés ou autre licence sportive joindre obligatoirement au dossier d'inscription une copie du certificat médical, datant de moins de 1 an précisant la notion d'aptitude à la course à pieds en compétition. Les licences sportives (foot, danse, rugby, badminton etc.) ne sont pas admises. Aucun dossier incomplet ne sera enregistré.

Article 5 - LITIGES ET ABANDON

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course un concurrent dans un mauvais état de santé et d'exclure un concurrent ayant fait preuve d'incivilité envers un bénévole ou toutes autres personnes de l'encadrement, aussi tout participant pour mauvais comportement envers autrui, discourtoisie, imprudence, ne respectant pas le code de la route.

Il est interdit de jeter bouteilles, papiers, tubes de gel vide et autre détritrus sur la voie publique.

En cas de litige, seul le Directeur de course réglera les problèmes éventuels et ses décisions seront sans appel.

Les accompagnateurs à pied, à vélo ou autres sont interdits, les participants accompagnés seront sanctionnés de 2 tours de pénalité et disqualifiés à la seconde récidive.

Article 6 - CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers individuels masculins et aux 3 premières individuelles féminines ainsi qu'à la 1ère équipe mixte, 1ère féminine, et première entreprise.

Des récompenses seront également attribuées aux premières équipes pour chaque composition (2,3, 4, 5 et 6 coureurs).

Les récompenses ne sont pas cumulables.

Des lots individuels récompenseront chaque participant.

Enfin, un tirage au sort (Présence obligatoire lors du tirage) sera réalisé avec différents lots à remporter.

| | | |
|------------------------------|---|----------------|
| Auteur : ASL CORDON GROUP | 6 Heures Running CORDON GROUP REGLEMENT 2022 | |
| 03/03/2022 | Page 4 sur 6 | Version : V.01 |

Article 7 - ANNULATION D'ENGAGEMENT

Tout engagement est ferme et définitif et afin d'éviter toute contestation, aucune demande d'annulation d'engagement ne pourra être exprimée sauf cas de force majeure et sous arbitrage de l'organisation. La demande devra parvenir par courrier mail à contact@6hrunning.fr.

Article 8 - RESPONSABILITÉ

Les organisateurs sont couverts par une assurance souscrite à la MAAF, ref : **N° 22000937 T 001**. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas, d'accident ou de défaillance suite à un mauvais état de santé du participant, d'accident provoqué ou subit consécutif au non-respect du code de la route (respectez et faites respecter le code de la route), de perte ou de vol d'objets ou de matériel.

Article 9 - CÔTÉ PRATIQUE

Des parkings seront présents à l'entrée du village course. Des toilettes seront à disposition pendant l'épreuve.

ARTICLE 10 - RAVITAILLEMENT ET RESTAURATION

Veillez au respect de l'environnement en pensant à jeter vos emballages dans les poubelles mises à disposition au départ de la course, sur le parcours et à l'arrivée.

Une buvette payante sera établie sur place durant toute la durée de l'épreuve.

Article 11 - UTILISATION D'IMAGE

Tout coureur participant aux *6 HEURES RUNNING CORDON GROUP* autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

| | | |
|------------------------------|---|----------------|
| Auteur : ASL CORDON GROUP | 6 Heures Running CORDON GROUP REGLEMENT 2022 | |
| 03/03/2022 | Page 5 sur 6 | Version : V.01 |

Article 12 - DROIT DE L'ORGANISATION

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit, ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 13 - SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Une équipe de secouristes sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui. Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

Chaque coureur s'engage à apporter son aide et à alerter l'organisation de tout incident et toute difficulté rencontrée par d'autres participants pendant la course.

L'organisation prévoit des modalités d'intervention pour venir en aide aux participants sur le parcours en cas de besoin.

Article 14 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et de l'ensemble des articles qui le composent. Il en accepte toutes les clauses.

Tout participant dont le comportement sera en contradiction avec ce règlement fera l'objet d'une exclusion de la course.

En cochant la case « J'ai lu et j'accepte le règlement 2022 », chaque concurrent s'engage à respecter chaque article du présent règlement.

| | | |
|------------------------------|---|----------------|
| Auteur : ASL CORDON GROUP | 6 Heures Running CORDON GROUP REGLEMENT 2022 | |
| 03/03/2022 | Page 6 sur 6 | Version : V.01 |